

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Direction générale des ressources humaines**

**CAPET et CAER**  
**réservé de recrutement des professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique.**

Section : ARTS APPLIQUÉS

Option design et option Métiers d'art  
**Session 2015**

**Rapport présenté par Madame Gisèle COUPERT**  
**Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale**  
**Présidente du jury**

**2015**

**CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE**

Les rapports de jurys des concours sont définis sous la responsabilité des présidents de jury

## **SOMMAIRE**

	Page
Nature des épreuves du concours 2015	<b>3</b>
Composition du jury 2015	<b>6</b>
Résultats de la session 2015 du concours	<b>7- 8</b>
Présentation générale	<b>8</b>

### **Épreuve d'admissibilité 2015**

Lecture du dossier de RAEP : rapport du jury	<b>11</b>
--	-----------

### **Épreuve d'admission 2015**

Entretien avec le jury : rapport du jury	<b>12</b>
--	-----------

**Descriptif des épreuves du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique.**

Épreuve d'admissibilité

Épreuve d'admission

**Épreuve d'admissibilité** : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier est adressé par le candidat dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de Raep et fixe la liste des candidats déclarés aptes qui seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission. **Le dossier n'est pas noté.**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

**Dans une première partie** (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

**Dans une seconde partie** (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

**Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués**, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui **se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé** peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant **valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes** développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre

et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées. Il **indique et commente ses choix** tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

**Les critères d'appréciation du jury porteront sur :**

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

**Informations réglementaires concernant la mise en forme de ce dossier :**

**Chacune des parties** devra être **dactylographiée** en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et **être ainsi présentée** :

dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm, sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'**authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie** du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

**Épreuve d'admission : entretien avec le jury**

Durée de la préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum

Coefficient 1

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

**Première partie de l'épreuve**

**Durée de la première partie** : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de Raep (**10 minutes maximum**) suivi d'un échange avec le jury (**vingt minutes maximum**). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

## Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : **30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).**

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, **le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant**, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines. Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc...) pour la réussite de tous les élèves.

\*\*\*

Il est fortement conseillé aux futurs candidats de lire très attentivement les conditions d'inscription au concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique. Les textes réglementaires explicitant les conditions générales et spécifiques se trouvent sur le site **education.gouv.fr**.

En cas de doute il est préférable de demander une vérification des états de service par les Divisions des examens et concours du rectorat dont dépend le candidat.

Je rappelle aux futurs candidats que s'inscrivent à l'option Métiers d'Art, des candidats qui maîtrisent les savoirs professionnels technique et technologique d'un Métier (Ébénisterie – Tapisserie – Céramique – Bijou etc...) dans la perspective de maîtriser à la fois une démarche de projet, conduite conjointement avec les domaines artistique et général pour aboutir à une réalisation. Ces candidats envisagent d'enseigner ces savoirs à de futurs élèves de la voie technologique dans le cadre du domaine professionnel en diplôme des métiers d'art (DMA à Bac+2).

Il va de soi que l'expérience professionnelle et les compétences adéquates, selon le domaine de métiers d'art, devront figurer dans le dossier de RAEP.

**L'attention des candidats pour la session 2016 doit porter sur les nouveaux textes concernant la nouvelle formation des enseignants :**

Référentiels des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation **B.O n° 30 du 25 juillet 2013** (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 – Journal officiel du 18 juillet 2013).

**COMPOSITION DU JURY option design & option métiers d'art**

(Arrêté du 13 novembre 2014)

Mme Gisèle COUPERT Présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CRÉTEIL
Mme Isabelle BASQUIN Vice-présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de Versailles
Mme Muriel JANVIER Vice-présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CLERMONT-FERRAND
M. Gérard BECKER	Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régionale Académie de RENNES
M. Emmanuel BENOIST	Professeur certifié CN Académie de PARIS
Mme Claire CHABOT	Professeure certifiée C.N Académie de NANTES
Mme. Laurence CHAVANEL	Professeure certifiée CN domaine Métiers d'art Académie de CRÉTEIL
Mme. Cécile CHEVANCE	Professeure certifiée CN domaine Métiers d'art Académie de VERSAILLES
M. Thierry DELOR	Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional Académie d'AIX -MARSEILLE
M. Marin FORCE	Professeur certifié CN Académie d'ORLEANS-TOURS
Mme Fabienne GILLOT	Professeure certifiée CN Académie de VERSAILLES
Mme Nathalie HARLÉ	Professeure certifiée HCL Académie de CRÉTEIL
M. Matthieu LAMBERT	Professeur certifié C.N Académie d'ORLÉANS - TOURS
Mme Anne-Cécile LÉON	Professeur Agrégée C.N Académie de PARIS
Mme Bernadette ROBERJOT	Professeure Agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme. Stéphanie ROULOT	Professeure Agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme. Julie VERMEREN	Professeure certifiée Bi admissible Académie de PARIS

## RÉSULTATS DE LA SESSION 2015 DU CONCOURS

Nombre de postes offerts au concours du CAPET Réservé option Design : **10**

Nombre de postes offerts au concours du CAER Réservé option Design : **6**

Nombre de postes offerts au concours du CAPET Réservé option Métiers d'art : **6**

- **Admissibilité.**

Nombre de candidats au concours du CAPET Réservé option Design : **21**

Nombre de candidats au concours du CAER Réservé option Design : **15**

Nombre de candidats au concours du CAPET Réservé option Métiers d'Art : **3**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET Réservé option Design : **9**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAER Réservé option Design : **5**

Nombre de candidats admissibles au concours CAPET réservé  
option Métiers d'art : **2**

- **Admission.**

Nombre de candidats admis au concours du CAPET Réservé option Design : **8**

*Sur les 9 candidats admissibles, 1 candidat était absent à l'épreuve d'admission*

Nombre de candidats admis au concours du CAER Réservé option Design : **4**

*Sur les 5 candidats admissibles, 1 candidat était absent à l'épreuve d'admission*

Nombre de candidats admis au concours du CAPET option Métiers d'art : **2**

### **Les notes globales sur 20 à l'issue de l'épreuve d'admission :**

Sont concernés 8 candidats pour le CAPET option Design, les notes vont de :

➤ **16,00 à 05,50**

Sont concernés 4 candidats pour le CAER option Design, les notes vont de :

➤ **12,50 à 10,00**

Sont concernés 2 candidats pour le CAPET option Métiers d'art, les notes vont de :

➤ **16,00 à 11,00**

### **Pour le CAPET option design**

La moyenne sur 20 des candidats présents à l'épreuve d'admission est de : **10,69**

La moyenne sur 20 des candidats admis est de : **13,20**

**Pour le CAPET option Métiers d'art**

La moyenne sur 20 des deux candidats admis est de : **13,50**

**Pour le CAER option design**

La moyenne sur 20 des candidats présents à l'épreuve d'admission est de : **11,75**

La moyenne sur 20 des candidats admis à l'épreuve d'admission est identique  
puisque un candidat absent

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Pour cette session 2015 du CAPET réservé, les options design & métiers d'art étaient ouvertes.

L'effectif inscrit à cette session 2015 dont les dossiers étaient recevables est de 37 contractuels enseignement secondaire. 21 pour l'enseignement public et 15 pour l'enseignement privé.  
Pour les métiers d'art l'effectif inscrit dont les dossiers étaient recevables est de 3.

**Les académies représentées pour les lauréats du public option design sont :**

Clermont –Ferrand ; Grenoble ; Lille ; Nancy-Metz ; Créteil, avec chacune un candidat

**Répartition par sexe :** 4 femmes et 1 homme

**Les années de naissance** (1962 – 1963 – 1970 – 1971 - 1975 – 1981)

**Répartition par profession :** 3 contractuels en CDD - 1 contractuel en CDI - 1 contractuel de l'enseignement supérieur

**Les académies représentées pour les lauréats du privé option design sont :**

Clermont –Ferrand ; Grenoble ; Lille et Rennes avec chacune un candidat

**Répartition par sexe :** 2 femmes et 2 hommes

**Les années de naissance** (1957 – 1966 – 1979 – 1980)

**Répartition par profession :** Maître délégué du second degré

**Paris est la seule académie dont sont issus les lauréats du CAPET option Métiers d'art.**

**Répartition par sexe :** 1 femme et 1 homme

**Les années de naissance :** (1971- 1976)

**Répartition par profession :** Contractuels du second degré.

Les jurys ont lu et étudié avec une très grande rigueur les dossiers de RAEP, en observant scrupuleusement les critères énoncés dans la réglementation de l'épreuve. Il faut rappeler aux candidats que ce dossier n'est pas noté mais doit répondre à ces critères pour être retenu, y compris les consignes qui imposent le cadre réglementaire de présentation (nombre de pages – polices de caractère - corps de lettre – annexe etc...)

Je ne saurais, à nouveau, que trop inciter les futurs candidats à lire attentivement la description des épreuves de ce concours.

Chaque année le rapport du jury met en exergue les particularités liées aux prestations des candidats de la session qui appellent de nouvelles remarques et nouveaux conseils. Certaines constantes persistent d'une session à l'autre tant positives que négatives.

Faut-il rappeler aux futurs candidats que préparer un concours nécessite de lire attentivement non seulement le rapport de la dernière session mais aussi ceux des sessions antérieures.



On rappellera une fois encore que la maîtrise de l'écrit, une formulation claire et fluide, l'usage d'un vocabulaire spécifique restent incontournables. La précision et la richesse du lexique spécifique, tant artistique que technologique demeurent essentielles.

On relève parfois une mauvaise qualité d'impression du dossier préjudiciable à une bonne lecture. Certaines images, trop réduites, gênent la lisibilité du dossier et tendent à dérouter de l'objectif visé quand l'intention était de la soutenir. Ainsi nous recommandons d'effectuer un vrai choix argumenté et justifié de visuels plutôt que de les réduire à l'état de leurres. Un enseignant en Arts appliqués se doit à une approche réfléchie et pertinente de la communication de ses pratiques et de ses projets.

## **POUR CONCLURE**

Ce concours a pour but d'évaluer la projection professionnelle d'enseignants contractuels dans la perspective d'une titularisation. Ce concours n'est pas une formalité, il doit se préparer avec un travail sérieux, comme tout concours d'ailleurs. J'incite les futurs candidats à se distancer de leur pratique quotidienne en adoptant une posture critique, d'être au fait des réformes institutionnelles et de connaître parfaitement les programmes et référentiels des différentes formations pour correspondre aux exigences de la discipline et du métier d'enseignant.

Je leur conseille aussi de s'intéresser à tous les textes concernant la rénovation du collège et prendre connaissance des nouveaux programmes qui seront à mettre en œuvre à la rentrée 2016, ce pour mieux appréhender les profils d'élèves qui arriveront très prochainement en seconde pour suivre une filière arts appliqués. À propos de la seconde d'ailleurs, je ne cible pas ici uniquement la seconde à enseignements d'explorations "création et culture design" mais aussi toutes les secondes de la voie technologique au regard desquelles les élèves peuvent entrer en première de BAC STD2A.

La motivation des candidats au concours doit être affirmée et étayée par une réelle réflexion sur la profession d'enseignant, c'est-à-dire la transmission des savoirs par des dispositifs pédagogiques à partir d'objectifs clairement annoncés en mettant en œuvre des moyens, variés et adéquats.

Le jury a apprécié l'attitude naturelle et authentique de nombreux candidats, prêts à tenir un rôle d'enseignants auprès d'élèves sensibles aux mots et marques de respect.

Les lauréats de cette session 2015 des options design et métiers d'art peuvent être félicités pour l'ensemble de leurs résultats de qualité. Ces derniers ont su se préparer avec sérieux et efficacité, conscients de leurs missions d'enseignement. Les meilleures prestations relevées par le jury témoignent de la compétence disciplinaire, de la qualité de la réflexion pédagogique, de l'intérêt porté à la rénovation de la voie technologique et à ce qu'elle sous-tend et enfin de la générosité de l'engagement des candidats.

Je remercie vivement les membres de jury pour le travail scrupuleux qu'ils fournissent, tant pendant les épreuves qu'à posteriori, pour les conseils avisés qu'ils précisent dans le rapport pour chaque session. Ce rapport est un outil pour aider les futurs candidats à mieux percevoir les attendus du concours mais il a aussi pour objet de les encourager à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée de l'enseignement du design et des métiers d'Art.

Mes remerciements s'adressent à l'équipe de direction de l'école Boule, à Monsieur Frédéric Poussin chef de travaux et les personnels techniques qui contribuent à chacune des sessions à l'accueil des

membres de jury et les candidats, au bon déroulement des épreuves tout ceci dans des conditions optimales permettant ainsi un travail serein pour chacun.

Je n'oublie pas les deux vice-présidentes Mesdames Isabelle Basquin et Muriel Janvier pour leur action de coordination et leur attention soutenue sur toute la temporalité du concours , ainsi que les rapporteurs d'épreuve pour leur attachement à produire des écrits efficaces, reflets de fines observations spécifiques à chacune des sessions.

Gisèle COUPERT  
IA IPR Design & Métiers d'Art

Présidente du concours

## **ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

Étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

**Rapport coordonné par  
Mesdames Isabelle Basquin et Muriel Janvier  
Présenté par Madame Bernadette Roberjot et Emmanuel Benoist  
selon les observations et commentaires de Mesdames et Messieurs les membres du jury :**

**Laurence Chavanel, Cécile Chevance, Anne-Cécile Léon, Julie Vermeren, Claire Chabot, Fabienne Gillot,  
Stéphanie Roulot, Marin Force, Nathalie Harlé.**

Cette première épreuve consiste en la lecture par le jury du dossier du candidat retenu. Ce dossier témoigne à la fois d'une expérience professionnelle et d'une activité pédagogique.

La lecture de ce document permet au jury de choisir des éléments favorables à un échange avec le candidat durant la première partie de l'épreuve orale d'admission.

Le jury rédige également une question qui sera soumise au candidat à son entrée en salle pour la préparation de 30 minutes à la deuxième partie de l'épreuve orale d'admission.

Nous conseillons aux candidats de consulter les rapports de jury antérieurs.

### **Remarques pour cette session 2015 :**

Dans l'ensemble, le jury a pu constater que la première partie des dossiers est assez bien rédigée et structurée. Le parcours professionnel est présenté de manière organisée. Cependant, ces exposés gagneraient à être enrichis d'une analyse réflexive qui valorise les compétences des candidats et les relie à la dimension scientifique de la discipline du design et des métiers d'art.

Pour la deuxième partie, les meilleurs dossiers sont ceux des candidats qui sélectionnent parmi leurs constructions pédagogiques celle qui leur paraît la plus significative. Ils ont su mettre en évidence les objectifs, les apprentissages, les progressions ainsi que les résultats obtenus. Les choix didactiques et pédagogiques sont alors argumentés.

Cependant, le jury a trop souvent noté des **lacunes et des travers**.

Tout d'abord, il a été constaté que majoritairement la séquence choisie est exposée d'une manière purement descriptive réduisant ce temps pédagogique à une succession d'activités. En d'autres termes, l'élève semble cantonné dans "du faire" sans qu'à aucun moment n'apparaisse la simple question de sa compréhension.

La posture de l'enseignant est aussi celle du regard porté sur l'élève : qu'attend-on de lui ? Pour quels objectifs ? La séquence s'inscrit dans une durée, avec un objectif opérationnel propre, elle est également soutenue par un objectif à long terme à définir. Il s'agit bien d'une progression pédagogique d'ensemble pour de nouveaux acquis, et pour se faire, des outils, des moyens et des apports pédagogiques sont mis en place. Des fiches de cours seraient préférables à une narration, elles auraient l'avantage d'exposer clairement l'inscription de la séquence dans une thématique pour des savoirs et des objectifs précisés.

Certains termes n'apparaissent pas être clairement saisis, amenant des confusions entre "sujet" qui est le propos même de la séquence et "thème" qui est l'ensemble plus global dans lequel s'inscrivent plusieurs séquences. Ces mises en place didactiques ou moyens donnés par l'enseignant devraient permettre l'émergence d'une problématique, à savoir : quelle question est posée à l'élève ? Pourquoi cette question ?

D'autre part, la validité des supports utilisés n'est pas suffisamment questionnée : à quel besoin répond un document visuel ou sonore donné aux élèves ? À quel moment cet apport pédagogique est-il le plus pertinent à l'intérieur de la séquence ? Est-ce l'occasion d'une relation interdisciplinaire ? Autant de questions que le jury aimerait voir clairement exposées.

Enfin, les modalités d'évaluation ne sont pas toujours précisément exprimées, affaiblissant ainsi la visée pédagogique de la séquence présentée. Il est impératif de détailler ces stratégies d'évaluation, d'en mesurer la cohérence avec le niveau de classe et de formation, et d'explicitier comment ces dispositifs permettent un accompagnement de la progression des élèves ou étudiants dans l'acquisition de compétences.

## **ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

### **Entretien et question**

#### **À propos de la première partie de l'épreuve (présentation du dossier de RAEP et entretien) :**

Nous rappelons, comme dans les rapports précédents (2013 – 2014), que dans cette première partie, nous attendons du candidat l'exposé de son parcours personnel et les raisons qui l'ont guidé dans le choix de sa séquence. Ainsi, il doit présenter sa formation initiale, son expérience, professorale et/ou professionnelle dans un secteur d'activité en lien avec les domaines du design et des métiers d'art, ainsi que sa situation actuelle d'enseignant en exercice qui donne du sens à sa pratique, et dont il expose les logiques à travers la séquence sélectionnée.

Le jury qui entend le candidat à l'oral a lu le dossier de RAEP. Il attend du candidat qu'il prenne une distance critique par rapport à son contenu sans en proposer une simple lecture descriptive. Le candidat capable d'une telle posture permettra un dialogue plus ouvert tant qu'il saura également analyser sa pratique pédagogique.

Il est souhaitable de faire apparaître la cohérence entre le parcours professionnel (dans le domaine de l'enseignement et/ou dans celui du design et des métiers d'art) et le projet pédagogique propre au candidat.

Cette année, le jury a constaté que dans l'ensemble cette première partie d'oral a été bien préparée, si certains candidats n'ont pas besoin de se reporter à leur dossier pour en resituer certains points, le jury rappelle que le candidat dispose de son dossier et peut composer avec lui.

#### **Cependant, quelques rappels semblent nécessaires :**

S'inscrire à un tel concours s'est porter de l'intérêt aux élèves auxquels on devra enseigner. Il paraît invraisemblable qu'un enseignant de niveau BTS soit ignorant du profil scolaire de ses élèves : sont-ils issus d'une filière STD2A, d'une MÀNAA, d'un DMA ? Il est impératif que les candidats aient une connaissance parfaite des différents niveaux des Arts Appliqués et témoignent d'une réflexion sur la professionnalisation, la poursuite d'études des élèves, même théorique.

Nous attendons, à travers l'exposé, une conscience de la connexion entre les différents niveaux, des correspondances pédagogiques entre les formations y compris dans leurs liens au projet d'établissement. Le jury est en attente de démonstration de mobilité pédagogique, de remise en question, de capacité de transfert entre différents niveaux de dispositifs pédagogiques.

Le candidat au CAPET réservé Arts Appliqués inscrit à option design ou bien à l'option Métiers d'art , doit s'être profondément interrogé sur le choix de la carrière d'enseignant, sur ce qu'implique l'exercice de son métier. Il doit être capable de justifier sa candidature, de la replacer dans un plan de carrière et d'expliquer son désir de réussir ce concours de recrutement de l'Éducation Nationale.

**À propos de la seconde partie de l'épreuve (exposé de la réponse à la question proposée et entretien).**

La question à laquelle le candidat répond a été rédigée par le jury à l'issue de la lecture du dossier du RAEP.

Pour cette session 2015, le traitement de la question dans la seconde partie est souvent trop rapide. Formulée minutieusement par le jury (mots choisis avec discernement, et notions questionnées en résonance directe avec la séquence présentée dans le dossier) la question est l'occasion de réponses possibles, elle est véritablement le lieu d'une ouverture au dialogue. Le candidat peut être amené à revisiter et enrichir la situation proposée, préciser des points restés flous, questionner des choix didactiques pour précisément éviter un bilan fermé.

Les candidats ont rarement fait le lien entre la question posée et la séquence ; trop peu d'argumentaires se sont réellement ancrés sur la séquence du dossier.

Pour répondre efficacement à cette partie de l'entretien, il est conseillé au candidat de mettre pleinement à profit le temps de préparation qui précède l'épreuve. Il doit notamment s'attacher à :

- Bien lire la question dans sa totalité. Aucune de ses parties ne doit être minimisée ou écartée.
- Percevoir, définir et analyser consciencieusement les termes qui la composent, ainsi que la façon dont ils sont articulés les uns avec les autres.
- Extraire de cet examen des enjeux inhérents au domaine d'enseignement.
- Ne pas omettre de mettre en perspective ces enjeux avec le dossier en général, et plus précisément avec la séquence développée.
- De saisir l'occasion de cette épreuve pour mettre en question, avec souplesse et recul, sa posture et ses méthodes habituelles.

C'est la qualité de cette démarche d'investigation qui doit notamment être démontrée durant les 10 minutes de présentation qui introduisent cette seconde partie de l'oral.

Le candidat doit également s'appuyer sur de solides qualités de pédagogue pour formuler sa réponse. La bonne connaissance des référentiels des différentes sections qui constituent les enseignements en arts appliqués est bien sûr requise ; cette maîtrise ne doit néanmoins pas se limiter à un savoir théorique, mais témoigner d'une faculté à questionner les grands principes qui se déploient de façon transversale entre les différents niveaux. Le candidat doit faire preuve dans sa réponse de sa capacité à développer des démarches efficaces au bénéfice de toute la classe ainsi que des différents individus qui la composent.

Si le jury constate encore trop souvent le manque de connaissance et de maîtrise du vocabulaire spécifique pédagogique, il déplore que la lecture du référentiel ne soit pas toujours faite par les candidats venant de lycée professionnel voir même par ceux issus de l'enseignement supérieur. Il en rappelle ici l'importance : le niveau d'enseignement possible après cette titularisation est bien celui du Baccalauréat sciences et technologie du design et des arts appliqués (BAC STD2A) et des niveaux post-bac (BTS – DMA).

Certains candidats ont néanmoins témoigné suffisamment d'ouverture et de capacité à analyser avec finesse les enjeux de la question, pour formuler des réponses riches et pertinentes engageant avec le jury un réel échange constructif.